

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 723/SG/CG portant maintien de l'obligation d'autorisation préalable aux transactions immobilières.

n° 723/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
8 mai 1968

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1968

Date du numéro
25 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 469/6e L du 20 avril 1968 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant prise en charge partielle des frais de fonctionnement du Centre d'hébergement pour enfants abandonnés chez les Sœurs Franciscaines de Calais à Djibouti.